



PREFET DU MORBIHAN

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE

MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES DU LITTORAL et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en :

AVIS DE VIGILANCE JAUNE VAGUES-SUBMERSIONS

Début de l'épisode : ce jour 09 11 2018 à 15 h 00

Fin prévisible de l'épisode : Samedi 10 11 2018 en matinée

Une perturbation pluvieuse et venteuse très active abordera l'ouest de la région en fin de journée et s'évacuera de l'ouest-breton en milieu de nuit.

- Vigilance jaune Vagues-Submersion :

Concerne essentiellement la Pleine Mer de ce soir (vers 17h30 sur le Sud-Bretagne)

Conjonction de niveaux marins assez élevés (coefficient de marée de 93 ce soir avec une surcote de 40 à 50 cm) et d'une houle de Sud-Ouest de 5 à 6 m au large (période de 12/13 sec)

La houle impacte essentiellement un large secteur du Conquet à la **Presqu'île de Quiberon**.

Fortes vagues à la côte accentuées par le fort vent de secteur Sud. Ce vent devrait également contrarier l'écoulement des rivières ouvertes vers le sud (dont la Laïta) avec un risque de débordement en bordure de rivières.

Cette vigilance jaune VVS devrait être maintenue pour la PM de demain matin, mais dans un contexte de coefficient de marée en baisse et de surcote légèrement inférieures (30/35 cm).

A cette vigilance vagues-submersions sont associées :

- Une vigilance jaune Vent :

Le vent de Sud va s'intensifier progressivement cet après-midi. En fin de journée les rafales maximales atteignent 85/95 km/h dans les terres, voire localement 100 km/h sur les collines ou vallées encaissées, et 90/100 km/h sur le littoral, jusqu'à 110 km/h sur les caps exposés. Ce vent s'atténue nettement en milieu de nuit en s'orientant au Sud-Ouest.

- Une vigilance jaune "Pluie" où les 30 mm seront couramment atteints ou dépassés.

Ces pluies venues de l'ouest débutent cet après-midi vers 15 ou 16 heures sur le Finistère et quittent le Morbihan en seconde partie de nuit.

Sur cet épisode, on attend 20/40 mm sur le Finistère et le Morbihan, localement 50 mm sur les têtes de bassins.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'interdire ou de limiter la circulation sur les voies directement concernées par l'événement météo, s'ils le jugent nécessaire,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

1. Consignes générales :

- Se tenir au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias.
- Éviter de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circuler avec précaution en limitant la vitesse et ne pas s'engager sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

2. Habitants du bord de mer :

- Fermer les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protéger les biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.
- Prévoir des vivres et du matériel de secours.
- Surveiller la montée des eaux.

3. Plaisanciers :

- Ne pas prendre la mer.
- Ne pas pratiquer de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne pas rester à bord pendant la période de vigilance.

4. Professionnels de la mer :

- Éviter de prendre la mer.
- Être prudents, si vous devez sortir.
- A bord, porter les équipements de sécurité (gilets, ...).
- Avant l'épisode, vérifier l'amarrage du navire et l'arrimage du matériel à bord, et éviter de rester à bord pendant la période de vigilance.
- Sécuriser les matériels présents sur les chantiers ostréicoles.

5. Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Ne pas se mettre à l'eau, ne pas se baigner.
- Ne pas pratiquer d'activité nautique de loisirs.
- Ne pas pratiquer la pêche à pied pendant la durée de la vigilance.
- Être particulièrement vigilant, ne pas s'approcher du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- S'éloigner des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Conséquences possibles :

- Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs.
- En cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral.
- Les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.

- A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.
- Les dommages aux personnes et aux biens provoqués par les vagues et les submersions dépendent donc de facteurs naturels mais également de l'implantation des activités humaines (occupation des sols). Ils peuvent être réduits grâce à des mesures de protection (digues, jetées, dunes) et de prévention (restriction sur les aménagements en zone exposée, information, préparation...).

Fait à Vannes, le 9 novembre 2018 à 14 h 00

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des sécurités,



Marie-Odile DUPLLENNE

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDSP |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDCS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |